



10 CONSEILS POUR
COMMANDER ET PLACER DU
BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE).

QU'EST-CE QUE LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI ? OÙ EN TROUVER ?

Le béton est une pierre naturelle reconstituée à base de granulat, de sable et de ciment qui en constitue le liant. Le béton prêt à l'emploi, également dénommé béton frais ou béton préparé, est un béton conçu et produit de façon industrielle dans une centrale à béton. Le béton est donc livré frais sur le chantier par des camions malaxeurs à béton. Il est alors prêt à être et doit être mis en œuvre directement.

Vous pouvez passer votre commande de béton prêt à l'emploi auprès de la centrale à béton la plus proche. La plupart des centrales peuvent également livrer en petites quantités du BPE aux particuliers. Pour trouver une centrale à béton près de votre chantier, il vous suffit de surfer sur notre site, les centrales à béton y sont classées par province : www.fedbeton.be, Partie « Membres ».

QUEL TYPE DE BÉTON, POUR QUELLE APPLICATION ?

Le label BENOR garantit la conformité du béton aux performances spécifiées selon les normes de spécifications du béton en Belgique NBN EN 206-1 et NBN B 15-001. Nous vous recommandons de commander

toujours un béton BENOR. La marque volontaire de qualité BENOR implique en effet l'intervention d'un organisme de contrôle et de certification externe et neutre. Commander un béton BENOR permet





de bénéficier de la garantie d'un service et d'un conseil professionnel qui vous seront donnés par un personnel formé et dûment qualifié à cette fin.

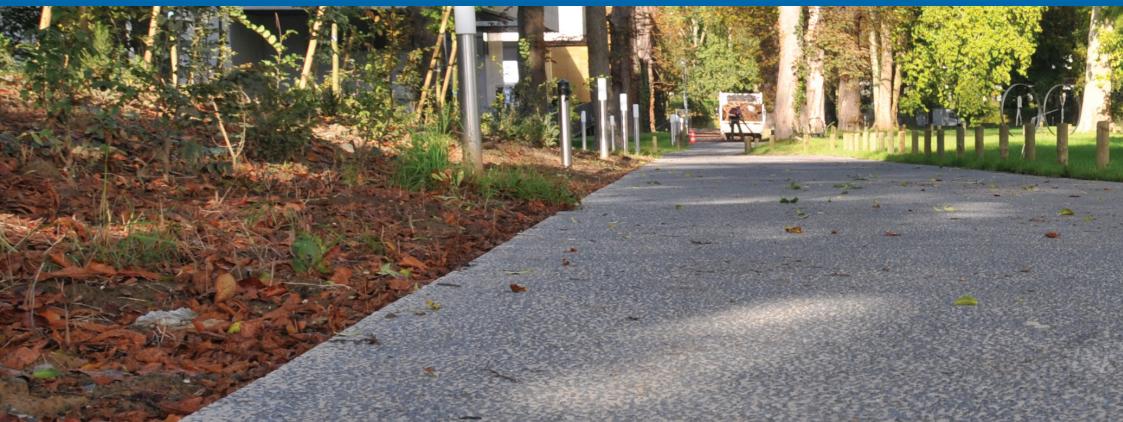
Chaque application requiert en effet un béton adapté (ex. : les bétons agricoles, les bétons apparents ou encore les dallages

polis, ...). Faites appel à votre centrale à béton qui a les connaissances techniques pour vous assister dans votre projet. Pour plus d'informations : Rendez-vous sur notre site www.mamaisonnenbeton.be pour tout savoir sur les prescriptions techniques du béton en un simple click.

QUELLE QUANTITÉ DE BÉTON FAUT-IL COMMANDER ?

Pour calculer la quantité de béton qu'il vous faut, suivez ce calcul : Longueur x largeur x hauteur ou épaisseur = le volume net de béton (ex. : une superficie de 10 m x 10 m x 15 cm d'épaisseur = 15 m³).

Veillez toujours à prévoir une petite marge de sécurité pour les fondations ou coffrages à surfaces inégales ou lorsque le béton doit être pompé.



QUAND ET COMMENT COMMANDER LE BÉTON À LIVRER ?

Pour un service optimum, commandez votre béton au minimum 3 jours à l'avance. Si jamais vous avez besoin d'une pompe à béton pour la mise en œuvre du BPE, n'oubliez pas de le signaler à la com-

mande. Pour les bétons spéciaux (colorés, lourd, décoratifs, ...), vous devez cependant tenir compte d'un délai de livraison plus important à convenir avec la centrale à béton.

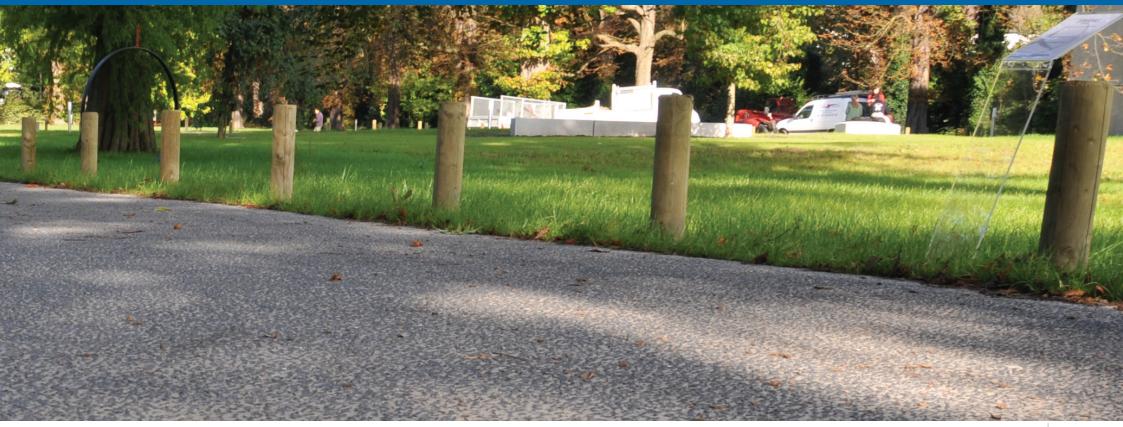
COMMENT SE FAIRE LIVRER ? POUR QUEL TYPE DE CHANTIER ?

Si vous souhaitez commander un sable stabilisé (+/- 1,8 tonne par m³) ou un béton maigre (+/- 2,25 tonne par m³) pour une (sous-)fondation, vous pouvez soit directement venir vous approvisionner en centrale avec une remorque, soit demander une livraison sur chantier.

Pour du béton liquide, un camion malaxeur à béton sera nécessaire pour vous amener le béton sur le chantier. Attention, la portée

maximum de la goulotte d'un camion malaxeur à béton est de 6 m de long et ces camions ne livrent pas de béton en hauteur.

Si le béton doit être livré en hauteur ou sur une distance plus longue, vous devrez réserver une pompe à béton. Même pour un petit chantier ou pour un particulier, la mise en œuvre du béton est toujours rendue plus aisée et rapide avec une pompe à béton.



COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR EFFECTUER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DU BÉTON ?

Le béton prêt à l'emploi doit être mis en œuvre endéans un délai d'environ 2 heures. De plus, la consistance annoncée lors de la commande est maintenue environ 30 minutes après l'arrivée sur le chantier (ou après mélange du superplastifiant dans le mixer). Choisissez donc une centrale à béton proche du chantier afin de réduire le temps de transport.

Prévoyez lors de la mise en œuvre du béton assez de main d'œuvre ainsi que l'outillage adapté. N'oubliez pas que la mise en œuvre d'un béton peut être considérée comme un travail conséquent et lourd.

Généralement, le fournisseur de béton prévoit un temps de déchargement d'environ 5 minutes par m^3 de béton. Si le délai de déchargement est plus important du fait d'un retard du chantier, un supplément de prix peut être facturé selon des conditions particulières de livraison.

La préparation du coulage du béton

APPLIQUEZ MODÉRÉMENT ET UNIFORMEMENT L'HUILE DE COFRAGE.

NETTOYEZ LE COFRAGE À L'AIDE D'UN OUTIL ADMÉNÉ ET D'EAU.

ÉLIMINÉZ LES SALETÉS ÉVENTUELLES.

TRAVAILLEZ SÉCONDE PLUVE DE COUlage.

TENEZ COMPTE DE LA VITESSE DE COUlage.

TENEZ AUSSI COMPTE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

TOET TOET !! COMMATEZ LE BÉTON BIEN À L'AVANCE ET PLANIFIEZ L'HEURE À LAQUELLE LES CAMIONS MÉTIER DOIVENT ARRIVER.

UNE BONNE PRÉPARATION ÉVITE DES RETARDS INUTILES !

LA QUALITÉ DU BÉTON, C'EST UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !

Fédération Belge du Béton
Boulevard Auguste Reyers 60 - 1150 - Bruxelles
tel: 02 736 00 91 fax: 02 736 14 62
e-mail: fedbeton@telenet.be

FEDBETON

FAUT-IL PRÉPARER L'EMPLACEMENT OÙ LE BÉTON EST COULÉ ? QU'EN EST-IL DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES ? UNE FOIS LE BÉTON COULÉ, QUE FAIRE POUR LE PROTÉGER ?

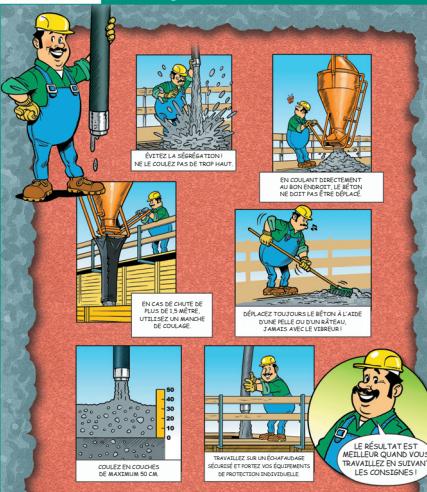
Si le béton est coulé directement au sol, il peut être utile de prévoir un film plastique en-dessous du béton. Ainsi on évite que par exemple de la terre viennent souiller le béton frais.

Si le béton est coulé en coffrage, veillez à bien le nettoyer au préalable (ne rien laisser traîner, clous, vis, papier, ...) et à éliminer les saletés éventuelles (poussières, sciures, graisses, ...). Appliquez uniformément

sur la surface du coffrage une couche d'huile de décoffrage.

Limitez la hauteur de chute du béton (< 1m) en utilisant des accessoires appropriés (goulettes, ...). Le bétonnage des parois s'effectue par remplissage en couches successives de 30 à 50 cm d'épaisseur. Dans le cas de vibrations à l'aiguille, il est vibré par couche.

Le coulage du béton



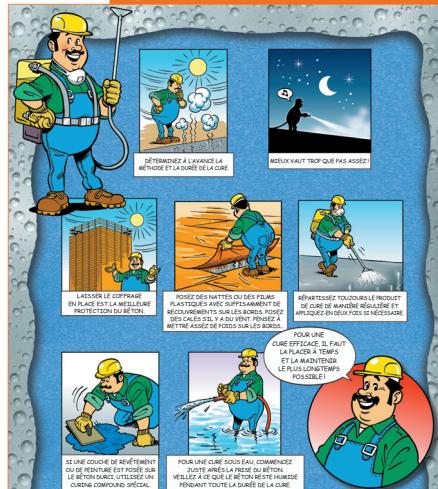
LA QUALITÉ DU BÉTON, C'EST UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !



Fédération
des fabricants de béton
et de ciment
01 55 55 11 55 - 01 55 71 14 67
info@fedbeton.fr

FEDBETON
TOUTES BÛCHETTES

La protection (cure) du béton



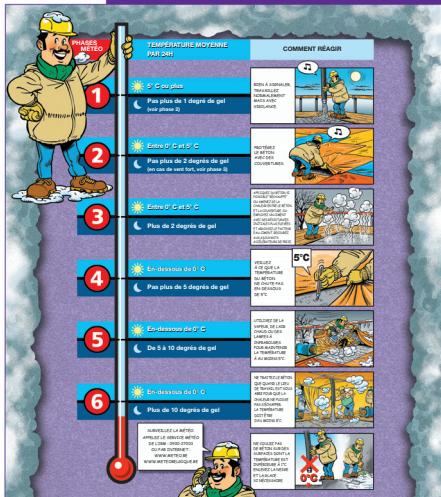
LA QUALITÉ DU BÉTON, C'EST UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !



Fédération
des fabricants de béton
et de ciment
01 55 55 11 55 - 01 55 71 14 67
info@fedbeton.fr

FEDBETON
TOUTES BÛCHETTES

Bétonner en hiver



LA QUALITÉ DU BÉTON, C'EST UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !

FED'BETON
LE BETON

Plus d'info :
FED'BETON
Rue du Commerce, 40 - 1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2 730 14 42
E-mail : fedbeton@fedbeton.be

Bétonner en été



LA QUALITÉ DU BÉTON, C'EST UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !

FED'BETON
LE BETON

3. Vaporiser la surface avec un produit adéquat sur la surface (produit de cure)

Protéger le béton en cas de pluies abondantes.

Plus le temps est froid, plus le béton nécessite un traitement après mise en œuvre. La réaction entre le ciment et l'eau dépend notamment très fort de la température : par forte température le béton va durcir plus vite. Evitez donc de bétonner dans de conditions plus extrêmes c'est-à-dire $> 25^{\circ}\text{C}$ et $< 5^{\circ}\text{C}$. Le bétonnage en été et en hiver nécessite des précautions particulières. Informez-vous !

La résistance du béton naît de la réaction chimique entre l'eau et le ciment. Le béton ne durcit donc pas parce qu'il « sèche ». Au contraire, il faut protéger le béton contre un séchage prématuré. Le coffrage offre la meilleure protection pour le béton. Il est conseillé de maintenir celui-ci en place pendant au moins 4 jours, voire plus en fonction des conditions ambiantes. Les surfaces sans coffrage (p. ex. : dalles de sol) peuvent être protégées par une des techniques suivantes :

1. Couvrir le béton avec un film plastique
2. Garder le béton humide jusqu'au durcissement suffisant (pulvériser régulièrement avec de l'eau)

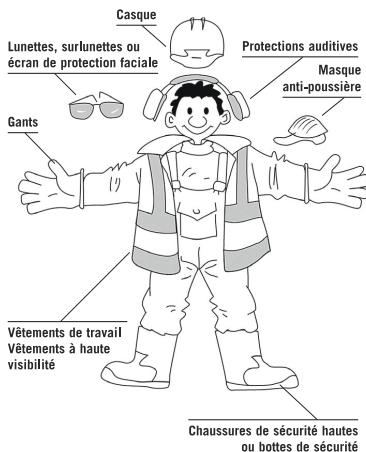


Bien que le ciment ait besoin d'eau pour durcir, trop d'eau est néfaste pour la résistance mécanique et la durabilité du béton. C'est pour cela qu'il ne faut jamais rajouter de l'eau dans votre béton sur chantier. 10 litres d'eau supplémentaire par m³, c'est 6 % de résistance perdue. Si vous voulez adapter la fluidité de votre béton, cela peut se faire à l'aide d'adjuvants spéciaux. Adressez-vous à la centrale, on vous conseillera.

VEILLEZ À RESPECTER LES MESURES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ !

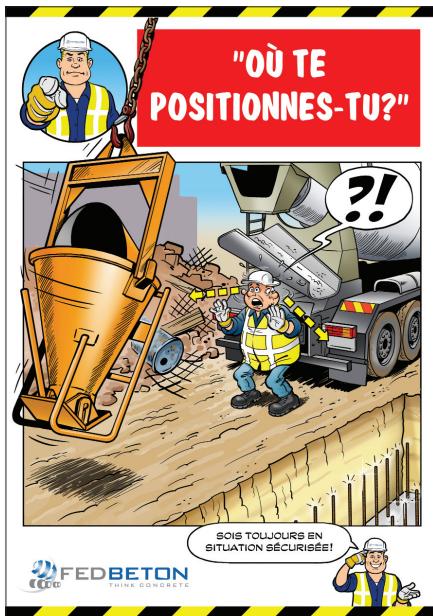
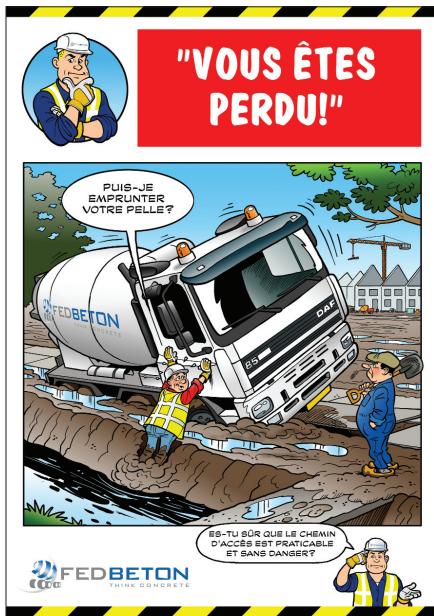
Le béton est un matériau irritant. Si vous participez à la mise œuvre du béton, n'oubliez dès lors pas vos équipements de protection individuelle (EPI) (par. ex. gants, casque, lunette de protection, vêtements couvrant la peau, ...).

Prévoyez un emplacement sur le chantier pour permettre au camion malaxeur de délivrer son béton en toute sécurité. Une pompe à béton requiert un emplacement supplémentaire sur le chantier de 15m sur 5 m. Si le malaxeur à béton et la pompe doivent rester sur la voirie, réservez auprès des autorités compétentes un emplacement à cette fin.



Communiquez à la centrale les conditions d'accessibilité du chantier (ex. : une voirie facilement accessible) et les risques inhérents à celui-ci (proximité d'un talus, présence de lignes électriques (haute et basse

tension, ligne de tram ou de train), de cavités non apparentes, par. ex. : fosses septiques, puits, etc.) surtout lorsque le béton devra faire l'objet d'un pompage.



APRÈS COMBIEN DE TEMPS MON BÉTON RÉSISTE-T-IL À LA COMPRESSION ?

Le béton obtient une résistance suffisante pour marcher dessus après environ 48 heures, cependant sa résistance finale ne sera atteinte qu'après plusieurs semaines.

Sachez qu'il existe plusieurs sortes de béton avec des évolutions en résistance mécanique différents.

Informez-vous auprès de la centrale à béton.

QUELS SONT LES TARIFS TVA EN VIGUEUR POUR UNE LIVRAISON DE BÉTON ?

Selon les travaux effectués, la TVA sera de 0 % (cocontractant entrepreneur), 6 %, 12 % et 21 % :

- Pour un entrepreneur, TVA cocontractant si le béton est directement coulé ou pompé dans le coffrage ;
- Si vous effectuez une rénovation d'un bâtiment de plus de 5 ans, la TVA sera de 6% si le béton est directement coulé ou pompé dans le coffrage (sous conditions) ;
- Si vous effectuez des travaux à des logements sociaux, la TVA sera de 12% (sous conditions) ;
- Si vous effectuez une nouvelle construction, la TVA sera de 21%.







FÉDÉRATION DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

68 BOULEVARD DU SOUVERAIN
1170 BRUXELLES

T +32 2 735 01 93 F +32 2 735 14 67
INFO@FEDBETON.BE WWW.FEDBETON.BE